

Localisation : 23  
Aire d'étude : commune Felletin  
Commune : Felletin  
Titre courant : voirie  
Dénomination : voirie

Référence : IA23000329

---

Cartographie : Lambert2 0587130 ; 2099208/0589611 ; 2095403/0587778 ; 2099305/0586744 ; 2103302/0587130 ; 2099208

Statut juridique : propriété de la commune ; propriété de l'Etat

Dossier d'inventaire topographique établi en 2003, 2002 par Celer Françoise

© Inventaire général, 2003 ; © Ville de Felletin, 2003

---

## HISTORIQUE

Datation : Moyen Age , Temps modernes , Epoque contemporaine. .

Auteur(s) :

Geuse Etienne (conducteur de travaux) , Pradelet (entrepreneur)  
(attribution par source).

Commentaire : A défaut de connaître très précisément les très anciens itinéraires, il est certain qu'avant l'an 1000, la route de Clermont à Limoges passait déjà sur le site où devait se développer plus tard Felletin, franchissant la Creuse par un gué, au niveau du pont des Malades actuel et que sur les hauteurs, depuis le site de Beaumont, siège probable d'un domaine agricole dépendant du vicomte d'Aubusson, partait un réseau de vieux chemins. Entre l'an 1000 et 1125, l'implantation de deux édifices nouveaux, le château de Beaumont et le prieuré Sainte-Valérie, généra de nouveaux itinéraires (tracé de la petite rue du Clocher et de la rue Chanteloube actuelles). Aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, par suite du développement progressif de l'agglomération de Felletin, sont créés, au nord du prieuré, de nouveaux chemins (tracé des rues Coudert et Jasseix, tracé d'un chemin venant de Confolens, au nord, dans le secteur de Moutier-Rozeille et descendant jusqu'aux moulins à farine implantés sur les bords de la Creuse, entre les deux ponts actuels). Puis du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle, Felletin, devenue ville murée, apparaissent de nouveaux chemins qui vont contourner l'enceinte ou aboutir aux quatre portes de l'enceinte ; se créent aussi trois nouveaux cheminements, l'un, orienté au nord (rue de la Croix-Moreau actuelle), un deuxième, à l'est, menant à Beaumont (rue de Beaumont actuelle) et un troisième, au sud (passant par le pont Roby, construit avant 1447 et suivant le tracé des rues Sainte-Espérance et Grancher actuelles) ; aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, existent deux places dans la partie intra-muros : la place du Château (située approximativement, au sud du collège Grancher actuel) et la place Marche-Dieu (s'étendant devant le portail ouest de l'église du Moutier). Au cours du 18<sup>e</sup> siècle, la démolition de l'enceinte détermine la création d'une nouvelle artère, contournant la ville à l'ouest et au sud et mentionnée sur le cadastre de 1817 (place de Arbres et rue des Fossés actuelles). Le 19<sup>e</sup> siècle apporte son lot de modifications diverses : remaniement de la voirie existante et création de rues et routes nouvelles. En 1814, est attesté un projet d'alignement de la Grande Rue. En 1826, sont envisagées les réparations des pavés de la petite place située devant la chapelle bleue et l'aménagement de l'emplacement de l'ancienne tour de l'Horloge (tour de la porte Pelleterie). En 1828, des travaux de restauration de la place de la Croix-du-Château sont adjugés à Etienne Geuse, conducteur de travaux et l'état des petites voies appelées charrières (charrière Rouge, charrière du Tour-de-la-Boule, du Corps-de-Dieu et de la Croix-de-Chezeaud, charrière des Orties) est aussi amélioré. En 1841, un plan d'alignement dressé par le géomètre Jouanisson est adopté, mais en 1853, selon le registre de délibérations du conseil municipal, il n'est toujours pas homologué et des constructions sont déjà faites sans souci de réglementation. En 1845, la réfection des pavés de la rue de l'Horloge et du Clocher s'avère urgente.

Localisation : 23 - Felletin

Réf. : IA23000329

Titre courant : voirie

Dénomination : voirie

---

Vers 1860, sont tracées les routes de Tulle et de Crocq (l'une, remplaçant l'ancien itinéraire passant par le pont Roby et l'autre, celui de la rue Chanteloube). En 1882, la construction de la gare de chemin de fer modifie le cheminement classique de la route Felletin-Aubusson (encore emprunté en 1817, empruntant la rue du Château et descendant vers le pont des Malades, en passant devant la caserne des gendarmes) ; une nouvelle route est alors créée, tracée au nord de la gare et franchissant la voie ferrée par un tunnel, avant de descendre vers le pont. La création de la gare entraîne également la construction d'une passerelle enjambant la voie ferrée et permettant ainsi la liaison des secteurs de la Maison Rouge et de la Pisseloché ; elle détermine aussi le percement de l'avenue éponyme. La voirie du centre ville se modifie considérablement, tout d'abord, entre 1846 et 1876, par le percement de la route d'Aubusson et au cours des années 1889-1890, par la démolition de l'îlot de maisons appelées auvents, pour permettre la construction de la halle ; la route d'Aubusson nouvellement percée, sera prolongée par la suite, au nord par une nouvelle liaison Felletin-Aubusson, passant par Moutier-Rozeille. Au 20<sup>e</sup> siècle est percée l'avenue Joffre (assurant un raccourci sud, pour rejoindre la route de Crocq), puis beaucoup plus tard, est aménagée une voie de contournement par l'ouest, longeant la Creuse sur sa rive gauche, puis la démolition de la halle, en 1959, crée un nouvel élément de voirie : la place Courtaud actuelle. Enfin à la même époque, des alignements ponctuels de maisons permettent l'élargissement de certains tronçons de voirie (Grande Rue au niveau du n° 38, rue Grancher au niveau du n° 12, route de Crocq au niveau des n° 12, 14 et 16).

## **DESCRIPTION**

SITUATION : en ville

### **Documentation**

Par commodité, la documentation concernant la voirie a été intégrée dans la documentation concernant la ville.

**Pièce annexe I**

**Renseignements divers concernant le nom de rues et de place à la fin du 18<sup>e</sup> siècle et au début du 19<sup>e</sup> siècle**

*A.C. Felletin*

*Registre de délibérations du conseil municipal*

*A.D. Creuse 74 E dépôt 73 ou J3 et 74 E dépôt O1*

14 juillet 1790

Le maire « pour se conformer aux décrets et vœux de l'Assemblée nationale, a fait dresser dans **la principale et la plus grande des places** l'autel de la Patrie entre quatre colonnes d'une hauteur convenable à pouvoir être aperçu de tous les spectateurs.

12 juillet 1792

Les citoyens composant la garde nationale de Felletin seront requis de se trouver, samedi 14 juillet à 9 heures sur **la place d'Armes**, pour se rendre à **la place de la Croix du Château**, sous les ordres de Mr de La Vareille, capitaine de la Gendarmerie nationale et assister à la fête nationale qui y sera célébrée.

...Il s'est élevé quelques différends à l'occasion du lieu où devait être planté l'arbre de la Liberté : quelques uns voulaient qu'il fut planté au bord de la **Grande Rue qui conduit à l'église du Château**, un plus grand nombre voulait qu'il fut planté sur **la place du Moutier, servant de place d'Armes** ; l'arbre a finalement été planté sur la place d'Armes.

14 avril 1794

Plantation de l'arbre de la Fraternité

« Les officiers se sont rendus de la maison commune sur **la place de la Fraternité** où était un arbre décoré auquel étaient attachées deux inscriptions, l'une à l'Orient :

voici le monument qu'à la Fraternité

Felletin érigea, l'an II d'égalité

L'autre à l'Occident :

Malheur aux ennemis de notre République

S'ils osaient profaner cet arbre symbolique

L'arbre planté, Antoine- François Tibord, maire a prononcé un discours, on a ensuite chanté en grand cœur et dansé.... Ce fait, on s'est transporté sur **la place de la Liberté** où était préparé un feu de joie. Après quoi on a fait dans toutes les rues de la ville une promenade patriotique....

*A.D. Creuse 74 E dépôt 73 ou J3*

1803

Il est question de faire un échange de terrain pour l'agrandissement de la rue du Château.

**Pièce annexe I**

**Renseignements divers concernant le nom de rues et de places à la fin du 18<sup>e</sup> siècle et au début du 19<sup>e</sup> siècle (suite)**

22 novembre 1806

Suite à un orage qui a détérioré la couverture de la maison commune, le conseil municipal autorise le maire à faire faire toutes les réparations nécessaires et à faire nettoyer et rendre praticable la rue publique adjacente à la maison commune et dépendances, qui communique du faubourg de la Pelleterie à la grande rue dite du Château, à faire en conséquence enlever les matériaux et ordures qui encombrent la dite rue.

Juin 1827

Le conseil municipal émet le vœu que la place dite ducale ou croix du Château, entièrement dépradée, soit remise en état.  
*A.D. Creuse 74 E dépôt 01*

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques

*A.C. Felletin (Registres de délibérations du conseil municipal 1790-1795 ; 1794-1796 ; 1806-1820 ; 1839-1857)*

*A.D. Creuse*

*-Série C 8*

*-Série B 1315*

*-Série E : 74 E dép02*

*-Série O : O / 409 et 410*

Ces renseignements proviennent presque essentiellement des archives communales

- 1757 Depuis cette date la route de Clermont passe par Aubusson.
- 1783 Demande du maire et des officiers municipaux de Felletin à l'intendant de Moulins pour accorder 3000 livres de fonds de charité à la réfection de l'ancienne grande route de Clermont à Limoges par Felletin .  
*A.D. Creuse C 8*
- août 1787 Nécessité de mise en alignement de maison  
*A.D. Creuse B 1315*
- 14 juillet 1790 Le maire a fait dresser dans la plus grande place l'autel de la patrie.
- 10 avril 1791 Pétition d'environ 60 habitants de Felletin, réunis en la chapelle de Sainte-Croix, pour réactiver les travaux de route de Felletin à Crocq  
« depuis 34 ans la ville de Felletin a fait des démarches et des sacrifices considérables pour se procurer un embranchement sur la route d'Auvergne ou un chemin par Giat qui peut rendre à la ville une partie du commerce que lui enlevait la route nouvellement ouverte alors (vers 1757) par Aubusson.....la ville a obtenu depuis plusieurs années cet embranchement par la ville de Crocq..... cet embranchement a coûté des corvées et des sommes considérables, mais (ceci) n'ayant pas été fini et mis en entretien, il est devenu impraticable au point que les rouliers même de Felletin sont obligés de passer par Aubusson...
- 10 avril 1791 L'embranchement par Saint- Avit et Crocq est utile non seulement au commerce de Felletin, mais encore à toutes les communautés qui bordent l'ancien chemin de Clermont à Limoges par Felletin, c'est la route la plus courte....Par ces motifs les citoyens soussignés demandent aux officiers municipaux de s'employer avec tout le zèle possible à toutes démarches nécessaires... ».  
*A.D. Creuse 74 E dépôt 02*
- 17 juin 1791 Division du territoire de Felletin en 3 sections (section dite de la ville, de la Croix- Blanche et de la Croix- Moreau.

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 1)

- 1803 Agrandissement de la rue du Château.
- 4 août 1793 Pétition de la Société Populaire à la Convention tendant à obtenir l'achèvement de deux embranchements de routes qui communiquent de cette commune à la grande route de Limoges à Clermont par Aubusson, l'un au lieu-dit appelé Saint-Avit, l'autre, appelé « l'Arbre des Plats », au-dessus de Courcelade.
- 20 août 1794 Attribution de 2500 livres pour réparer l'avenue dite Pisseloche à commencer au pont des Malades.
- 11 octobre 1800 Arrêt du conseil municipal concernant les encombrements de la voirie.  
« .....considérant que les rues et places et promenades de la ville sont encombrées de bois, fumiers, pierres, bacs à cochons, matériaux de toute espèce et même de voitures.....qu'on laisse continuellement divaguer des cochons et autres animaux....arrête que les citoyens sont invités à ôter dans les 5 jours qui viennent tous bois, fumier, pierres, charrette, bacs.... ».
- 1803-1804 Récupération des terrains communaux par la ville pour être aliénés et permettre le financement des nouvelles constructions du collège (terrains vacants de la Croix-Blanche, du Puy de Choprine, du Puy-Machereau, du cimetière du Moutier)
- 20 juin 1807 Pétition du sieur Joseph Léonard Diverneresse qui a l'intention de construire un mur le long de la place appelée « place de la Croix du Château et à partir de l'encoignure de sa maison nouvellement construite »
- 8 juillet 1808 La place du Moustier est appelée « place de la Faïence et de la Poterie »
- s.d. après 1808 Plan géométrique relatif de l'ancien hospice (3<sup>e</sup> hôtel-Dieu de Felletin) et de ses abords et relatif à une proposition de modification de voirie.  
(Cf. Doc. 1).  
Ce plan, en fait, montre le nouveau tracé de la portion sud-est de l'actuelle rue Reby Lagrange  
*A.D. Creuse série O 409*
- 7 novembre 1811 Mention de l'utilité du chemin vicinal de Felletin à l'Arbre des Plats aboutissant à la grande route d'Aubusson à Limoges (ouvert au moins depuis 50 ans). Réparations faites sous la responsabilité du Sieur Pécou, géomètre expert.

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 2)

- 1<sup>er</sup> juin 1813 Doléance concernant les sieurs Marc Antoine Levelu et Jacques Fougeron, propriétaires et les sieurs Fayalou et Renaud entrepreneur de bâtiment. Ils obstruaient la rue du Château « par l'entassement de matériau de toute espèce et par le mauvais placement d'étais propres à soutenir la charpente des maisons ». Il est mentionné qu'aucun permis de construire n'a été demandé.
- 5 mai 1814 Mention d'un souci d'alignement : « Sur invitation de Jean Renou.....nous sommes transportés sur la place du Moustier pour aviser du moyen de tracer un alignement à suivre par le dit Renou pour une maison qu'il se propose de construire.....il devient nécessaire de régulariser l'alignement..... ;en haut suivra l'encoignure de la maison Lassaigne , à partir de l'angle qui est au coin de la rue ou cul de sac qui couvait à la maison de Mr Durand avocat ».
- 1826 « Etat détaillé de dépense à la charge de la commune de Felletin pour réparations ou réfection des pavés de la ville de Felletin ». Total : 150 francs.  
« ..... pour la petite place de la chapelle des pénitents bleus, pour la place ou emplacement des tours de la rue de l'Horloge, au près des Fossés, au près quatre journée de maçon employées à refaire le mur du jardin de la dame Petit qui a consenti à reculer son mur pour donner de la largeur à la voye publique, pour achat et conduite de quarante et une voiture de pierres.....pour enlèvement de matériaux et encombrements ... ».  
*A.D. Creuse O / O410*
- 15 juin 1827 Vœu que la place du Château soit remise en état
- 27 avril 1828 Adjudication des travaux de restauration de la Place de la Croix du Château au sieur Etienne Geuse ( ?).
- 15 mai 1829 Séance du conseil municipal concernant la restauration de la place du Château.  
Le maire a exposé ce qui suit : « la restauration de la place de la Croix du Château a été adjugée le 27 avril 1828 au sieur Etienne Geuse ( ?) conducteur de travaux moyennant la somme de 2000 francs et à la charge par lui de se conformer tant au devis estimatif qu'au cahier des charges et modification. Pendant que l'on exécutait les dits travaux, on a reconnu avantageux de faire quelques changement au plan de la place et des changement ont été exécutés avec le consentement de la mairie, mais ils doivent opérer un changement dans l'estimation des dits ouvrages en plus ou en moins.

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 3)

15 mai 1829 (suite)

Et d'une autre part, au fur et à mesure que les travaux avançaient, on a reconnu aussi que le devis des ouvrages avait été fait avec précipitation et que l'on avait omis d'y porter plusieurs ouvrages essentiels dont les principaux sont un mur de soutènement parallèle aux maisons du faubourg de la Pisseloché qui donne sur la rue, et un tuteur à donner aux arbres à planter et quatre marches en pierre de taille à ajouter au grand escalier de cette place, que l'adjudicataire ayant donné connaissance de ces omissions à la mairie, il fut reconnu que les observations de l'adjudicataire étaient fondées et que la rédaction du devis avait omis de comprendre dans son estimation plusieurs objets de dépenses... ».

29 juin, 5 juillet 1829

Procès-verbal de deux réunions du conseil municipal de la ville de Felletin qui ont eu lieu le 19 juin et 5 juillet 1828 et qui avaient pour objet le statut sur les réclamations de monsieur le Vicomte d'Arfeuille par rapport aux réparations qui vont avoir lieu pour le rétablissement de la place dite de la Croix du Château

Monsieur d'Arfeuille a exposé « 1° qu'il était nécessaire qu'on laisse un espace convenable devant la porte de sa maison pour ne pas en gêner l'entrée et surtout pour en pas en attaquer la solidité, 2° que tout le terrain qu'on laisserait en suspens devant la maison pour le nivellement de la place fut soutenu par un mur solide construit à chaux et tuff aux frais de l'entrepreneur... »

29 juin, 5 juillet 1829

Monsieur d'Arfeuille se plaint de ce que les embellissements qui ont été décidés de « faire faire à la place dite du Château lui causerait un dommage considérable peut-être l'écroulement de sa maison si la terrasse qui est en face était réduite au niveau de la place, sous crainte, dit-il que les fondements de la maison qui ne descendent que peu bas de ce côté là, découverte par suite du nivellement à faire, ne croulent et entraînent la ruine de la maison.... »

Monsieur d'Arfeuille demande :

« 1° de lui abandonner une partie de la terrasse et de lui faire un mur pour la soutenir.

2° de mettre le reste de la place au niveau de cette terrasse par le moyen de remblai moins coûteux dit-il que les déblais que doit effectuer l'adjudicataire. ».

**PIECE ANNEXE II**

**Renseignements chronologiques**  
**(suite 4)**

- 22 juin 1837 Dénomination des rues de la ville (*cf. pièce annexe III*)
- 1<sup>er</sup> mai 1840 Commission nommée pour la vérification du plan d'alignement de la ville.
- 12 mai 1841 Vote sur la traversée de Felletin de la route départementale Ussel La Châtre. Les habitants de la rue du Château souhaitent un tracé qui englobera leur rue. Proposition de nouvelle entrée de la ville « par la rue du Château qui, avec son église et le collège est la plus belle entrée de la ville ».
- 14 août 1841 Il est mentionné le mauvais état des pavés des rues.
- 7 novembre 1841 Adoption des plans d'alignement dressés par Jouanisson pour un montant de 800 francs.
- 27 juillet 1842 Rectificatif du tracé de la route départementale : nouvelle ligne tracée sur les terres de Mr Guilhou et Gipoulon.
- 11 août 1842 Evocation d'une indemnité à payer à Mr Gipoulon pour la cession de terrain au chemin de grande communication d'Eymoutiers à Montluçon.
- mai 1843 Acquisition d'une parcelle de terrain à Mr Lassaigne pour le redressement du chemin de grande communication n°13 (d'Eymoutiers à Montluçon).  
A.D. Creuse O / 0410
- 5 novembre 1843 Mention d'une pétition des habitants du faubourg du Pont-Roby pour l'élargissement de la charrière dite « Rouge » ; cette charrière dite aussi « chemin rouge », mène aux bains publics, aux lavoirs de la rivière, à la route d'Eymoutiers, à celle de la Courtine, à celle de Tulle.
- 4 février 1844 Mention de la nécessité du pavage des accotements de la route de traverse de la ville.
- 2 mai 1844 Au cours de la séance du conseil municipal concernant les envahissements de la voirie, il est fait mention de la charrière dite « du Tour de la Boule », de celle « du Corps de Dieu » et de celle qui conduit à la Croix de Chezeaud.
- 4 mai 1844 Vote de la somme de 1000francs pour la « confection de la traversée de l'intérieur de la ville, avec adjonction de la partie des pavets qui devra être faite aux frais des particuliers en ce qui s'entend seulement de la partie de l'accotement, la chaussée devant être faite en pierre cassée, par l'administration... ».

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 5)

- 3 août 1844 Il est mentionné que «depuis 3 ans, la ville de Felletin a dépensé plus de 900 francs pour faire tracer le plan de la ville et donner l'alignement des rues pour l'avenir, que les plans ont été remis à l'administration départementale pour les faire accorder avec le tracé de la route de la Châtre à Tulle.....que la traversée de la ville sur cette ville étant admise depuis quelque temps , on n'avait pourtant fait rien pour arriver à l'adoption définitive des plans et pour les faire concorder avec celui du tracé de l'administration des ponts et chaussés ».  
Demande fonds au conseil général pour être portés sur la route de Felletin à Courcelles.  
Demande que le plan de la traverse de Felletin pour la route de Tulle à La Châtre soit mis en rapport avec celui de la ville.
- 30 octobre 1844 Acceptation du nivellement de l'avenue du Château.
- 9 novembre 1844 Acceptation de l'offre de baisser la rue du Château par Mr Duchez, Dessales supérieur et Chaumeix, aubergiste.
- 5 février 1845 Unanimité du conseil municipal pour agrandir le champ de foire et acquérir une parcelle au sieur Brousse  
Mention de l'achèvement de la route de Tulle à l'endroit où elle joint au-dessous de l'église du Moutier, la rue des Fossés ; mention aussi vers l'abord du pont des Malades, nouvellement construit, « d'un enfoncement nuisible ».
- mai 1845 Urgence de reconstruction des pavés de la rue de l'Horloge et du Clocher dont l'état est déplorable. Pour la première rue « le pavage sera fait entièrement en pierre de taille ....de manière à ce que le pavé de la chaussée soit exaucé et présente un bombement convenable par rapport aux caniveaux qui seront pratiqués de chaque côté » ; pour la deuxième rue, « comme elle est la plus large de toute la ville, elle devra être réparée dans un système différent c'est à dire que le milieu sera construit en chaussée de pierre cassée d'une largeur régulière de quatre mètres laquelle partie sera faite aux frais de la ville et les caniveaux de chaque côté seront établis en pierre de pavet de bonne qualité.... ».
- 11 mai 1845 Réclamation de l'approbation du plan d'alignement à l'occasion de la reconstruction projetée d'une vieille maison ; mention de la nécessité de reconstruire le pont de Rignat.

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 6)

- 22 février 1946 Procès Verbal d'adjudication, au rabais sur soumission cachetés, des travaux à faire dans cette ville pour la construction de caniveaux, de chaussée pavée et de chaussée d'empierrement dans la rue des tours de l'horloge et dans celle du clocher sur une longueur totale de 198 mètres. L'adjudication est acceptée par Bardicou [ ?]  
*A.C. Felletin 2D1, dossier de 1791 à 1834*
- 18 mai 1845 Indemnité accordée à Mr Decourthille à l'occasion « de l'abaissement du sol de la rue du Château et du déchaussement de son écurie ».
- 4 août 1845 Vote de 1000 francs pour le repavage de la rue de l'Horloge.
- 10 août 1845 Mention du repavage des rues du Clocher et des Tours de l'Horloge.  
*A.D. Creuse O / O 410*
- 9 novembre 1845 Avant- métré d'ouvrages concernant le repavage des rues du Clocher et des Tours de l'Horloge : construction de caniveaux, de chaussée pavée et de chaussée d'empierrement .
- 1<sup>er</sup> février 1846 Vote de 100 francs pour réparations à faire au chemin du Pont Roby.
- 9 mai 1846 Vote de 300 francs pour réparer et reconstruire les pavés du faubourg de Chanteloube.
- 11 mai 1846 Mention de la rue Coudert portant le nom de l'abbé Coudert qui en 1830 a mis tout son pouvoir à fonder à Felletin un établissement tenu par les frères des Ecoles Chrétiennes : « la rue longe l'établissement de l'école des frères, depuis la maison du Sieur Valette, au fond de la croix de Mission.. ».
- 6 mai 1847 Retard pour l'homologation des plans d'alignements. Déjà plusieurs nouvelles constructions on été faites depuis la création du plan.
- 24 mars 1848 Rapport fait par le maire. Celui-ci mentionne l'état déplorable des chemins vicinaux ; il précise aussi « que les rectifications de la route départementale de Tulle à La Châtre depuis le plateau de Laubard jusqu à la fontaine près la halle ont été approuvées depuis longtemps.....que la route départementale de Saint Avit à Courcelles qui est commencée depuis 1757 paraît abandonnée, au moins depuis Felletin jusqu à Vallières, depuis 1830 il n'y a pas été donné un coup de pioche ; les chaussées déjà faites sont dans une telle dégradation qu'il est impossible d'y faire passer la voiture.. ».

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 7)

- 18 septembre 1848                    Demande au préfet :  
1<sup>er</sup> de faire continuer les abords du pont des Malades par l'entrepreneur Pradelet qui se contentant d'une somme de 200 francs, pourrait terminer.  
2<sup>e</sup> de donner des ordres afin que les travaux de la rectification de la route départementale de Tulle à la Châtre se continuent à l'effet d'y occuper les ouvriers de la localité.  
3<sup>e</sup> d'accorder un nouveau secours pour terminer le chemin de petite vicinalité des villages des Combes et la Salle.
- 1<sup>er</sup> mai 1849                            Décompte des travaux qui ont été exécutés pour le compte de la ville en 1848 . Sont mentionnées la rue « à côté Mazet », la rue « à côté Dourdy », la rue de la Pelleterie, la rue Coudert, « sur les Fossés », la charrière Rouge.
- 12 février 1850                      Urgence de faire la charrière dite « des Orties ».
- 14 juillet 1850                        Rejet d'une demande pour faire reculer l'encoignure de la maison Crépiat.
- mai 1853                                Délibérations du conseil municipal.  
Demande au sieur Laurent d'enlever deux petites étables au devant de sa maison pour permettre un accès facile au Champ de Foire.  
Demande de plantations d'arbres au Champ de Foire.
- 15 novembre 1853                    Délibérations du conseil municipal  
Vente de la charrière dite « cimetièrre des chevaux » à Mr Gipoulon .  
Rappel du plan d'alignement de 1841 qui n'a jamais été homologué et demande d'un décret impérial autorisant l'adoption de ce plan.  
Mention de l'urgence d'adresser à l'autorité compétente une demande ayant pour but de faire rétablir, au moyen d'un chemin convenable, au frais du département, la communication coupée entre l'ancienne route et la nouvelle route, par l'avenue du Château près le pont des Malades.  
Mention du mauvais état de la charrière des Orties. Le maire est autorisé à faire faire un aqueduc près de la Maison Rouge
- 26 décembre 1853                    Urgence de faire des réparations nécessaires pour établir une communication directe entre l'ancienne et la nouvelle route n ° 1 de Tulle à la Châtre près du pont des Malades ; proposition de niveler le pré du prieur en vaste champ communal ; vote de 250 francs pour réparation à la rue qui conduit au collège , à la rue de Pisseloche et la rue Chanteloube.

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 8)

- s.d. (probablement en 1853) Délibérations du conseil municipal.  
Exposé du maire mentionnant « qu'il est urgent de faire rétablir par le pont des Malades, par la partie basse du pré du sieur Sarciron dans une longueur de cent mètres la communication interceptée entre l'ancienne et la nouvelle route de Tulle à la Châtre qui coupe entièrement l'ancienne et principale avenue de la ville du côté d'Aubusson.
- 10 janvier 1855 Délibérations du conseil municipal.  
Vote d'une somme nécessaire pour la réparation du chemin n°13 reliant Felletin à Aubusson, par le Moutier-Rozeille.
- 22 avril 1855 Séance du conseil municipal mentionnant que 643 francs dix centimes ont été payés au sieur Buisson pour construction d'une rampe de raccordement entre l'ancienne et la nouvelle route de Tulle à la Châtre, aux abords du pont des Malades, 520 francs au sieur Sarciron pour vente d'une parcelle de terrain nécessaire à l'établissement de la dite rampe ... ».
- 20 juillet 1857 Séance extraordinaire du conseil municipal relative à la demande d'abandon gratuit à la commune d'une partie de l'ancienne route n°1, de Tulle à la Châtre entre Felletin et le pont des Malades.
- 5 novembre 1858 Approbation par le préfet de la vente 344 mètres 15 centimètre de clôture, par François Gipoulon à la commune pour la route de grande communication d'Eymoutiers à Montluçon.
- 13 février 1859 Séance du conseil municipal concernant le problème de reconstructions de maisons créant des avancées sur la voie publique (actuels n° 1 et 15 Grande Rue).  
« nous avons vu avec peine avancer sur la voie publique les maisons Jourdain et Migot ; par ce nouvel alignement (nous avons vu) rétrécir notre rue principale d'une manière fâcheuse . Le prix des parcelles de terrain comprises dans cet avancement que nous considérons comme propriété communale, a été versé à la caisse départementale ; à cette époque et notamment par délibération du 10 mai 1857, nous avons présenté quelques observations à l'autorité supérieure et réclamé le remboursement à la caisse municipale des sommes versées par Messieurs Jourdain et Migot... »  
.. « l'alignement qui vient d' être donné à la maison Champeaux fait revivre la question et oblige le conseil municipal à réclamer à nouveau le versement des indemnités à la caisse municipale... ».

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 9)

- 20 février 1859 Séance du conseil municipal au cours de laquelle le conseil demande à Mr le maire :
- 1) d'ordonner les travaux nécessaires à l'éloignement des eaux qui pénètrent de la rue Pisseloche dans la fontaine de ce quartier et rendent les eaux insalubres.
  - 2) d'ordonner la suppression des cassis pratiquées au travers de la même rue par les sieurs Tixier, Guéraud et Chireix pour la prise d'eaux de leurs près, cassis qui dégradent le chemin ....
  - 3) d'ordonner la construction d'un aqueduc dans les rues de Chanteloube, entre les maisons Champeaux et Malpeyre.
- Au cours de cette même séance, à la demande du fermier des droits perçus sur le foirail, est votée la construction d'un mur de soutènement le long du chemin de Beaumont « ce mur est indispensable, soit pour soutenir le terrain qui est entraîné par les orages dans la rue n° 5 de Courcelles à Saint Avit et dans la rue adjacente, soit pour empêcher le passage des bestiaux qui peuvent par cet endroit pénétrer dans le foirail en fraude des droits exigés ».
- Au cours de cette même séance, est rappelé les inconvénients qui résultent du rétrécissement de la rue principale par suite des alignements donnés par l'administration des ponts et chaussées.
- 23 juin 1859 Approbation par le préfet de la vente faite par Auguste Ramade, boucher à Felletin, de 10 mètres 92 de terrain situé devant sa maison ru du Faubourg Sainte- Espérance , pour la route de grande communication d'Eymoutiers à Montluçon.
- 28 août 1859 Vente par les époux Jean Duron et Jeanne Cloche, propriétaires à Felletin, de 10 mètres 92 de terrain situé devant le petit bâtiment qui est attenant à leur maison, rue du Faubourg Sainte- Espérance, pour la route de grande communication d'Eymoutiers à Montluçon.
- 1861 Le préfet a soumis une enquête concernant le plan d'alignement proposé pour le chemin de grande communication n°3, partie comprise entre la route départementale n°1 et le Pont-Roby.
- 24 août 1862 Séance du conseil municipal. Au cours de la quelle il est évoqué la traverse de Felletin.
- Il est fait lecture d'un extrait du rapport de Monsieur Vergez ingénieur en chef du département : « depuis quelques années une demande est présentée chaque année, au sujet de l'élargissement de la traverse de Felletin, au droit de la maison Lecante et la question a été sérieusement étudiée par les ingénieurs.....
- on a réalisé déjà des améliorations importantes dans la traverse de Felletin par l'acquisition d'une partie de la maison Renard et de la chapelle Sainte-Espérance, acquisition qui a coûté une somme de 10300francs..... ».

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 10)

- 14 mai 1866
- Rapport de l'arpenteur relatif au tracé et à l'alignement du chemin n° 13  
« Depuis plusieurs années, la traverse du chemin de grande communication n°13 dans la ville de Felletin a été l'objet de diverses réclamations de la part des riverains . La question de l'alignement se compliquant de celle du niveau à observer dans les profils en long et en travers de la voie à améliorer.  
En effet le faubourg du pont Roby et la rue Sainte- Espérance qui lui fait suite, ont jusqu' à présent, malgré l'irrégularité des bâtiments riverains et la raideur excessives des rampes qu'elles présentent été considérées comme formant la traverse du chemin en question ; pour favoriser le commerce de cette partie de la ville de Felletin, on a cru devoir imposer au roulage l'obligation de suivre des rues étroites et sinueuses affectées de rampe allant de 0m 06 à 0m 11 par mètre.
- 14 mai 1866 (suite)
- Le désir de satisfaire les intérêts du petit commerce local et d'éviter à la commune les frais d'acquisition de terrain d'assez grande valeur sont les causes qui justifient l'utilisation provisoire de la voie conduisant du Pont Roby à la chapelle Sainte- Espérance ou le chemin n°13 vient dans la rectification de la route départementale n°1....  
J'ai l'honneur de vous adresser le nivellement en long de la voie entre la rive gauche du Pont Roby et le point d'embranchement dans la route départementale, au niveau de la maison Chassagne, près la chapelle Sainte- Espérance ».
- 13 septembre 1869
- Métré de terrain à céder ; demande en alignement demandé par le sieur Bouligaud
- 10 octobre 1869
- Séance du conseil municipal concernant des problèmes d'alignements des maisons Bouligaud et Rondier.  
Le sieur Bouligaud a fait reconstruire la façade de sa maison ; problème d'évaluation de la somme à payer pour le prix de la parcelle de terrain prise sur la voie publique ;  
Pour le règlement du prix, le maire conseille au sieur Bouligaud de se référer à ce qui a été payé par le sieur Champeau , pharmacien, soit 25 francs le mètre carré.  
Le maire critique l'alignement exigé au sieur Rondier pour la construction de sa maison « l'alignement qui oblige le sieur Rondier à avancer considérablement sa construction lorsqu'il s'attendait plutôt à un léger , est fort désagréable et lui causerait à son point de vue un double préjudice,1° : acquisition forcée d'un terrain dont il n'a nul besoin, 2° : les frais beaucoup plus considérable ». L'intérêt communal demanderait d'abandonner cet alignement ;

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 11)

« la maison Rondier est située sur la place du Moutier, l'alignement donné mettrait en avancement considérable les six maisons Trimoulinard, Bourderionnet, Renon, Rondier, Guillaume, Trapet et Vve Barnicaud, réduirait d'une manière facheuse la seule place qui existe dans l'intérieur de la ville, tout près de l'église paroissiale et d'une fontaine monumentale que cet endroit est le seul où l'on puisse placer le marché des denrées pour dégager la partie beaucoup plus étroite de la route où il se tient actuellement... ».

13 octobre 1874

Séance du conseil municipal mentionnant un litige opposant la commune et les sieur Crépiat et Duron propriétaires de nouvelles construction dans le cul de sac (actuelle impasse Saint-Roch) ; la commune précise que ce cul de sac est en fait le prolongement de la voie publique.

24 février 1878

Séance du conseil municipal relative à la rectification du chemin de grande communication n°13 .

« ...le chemin de grande communication n°13 pénètre dans Felletin par le Pont Roby et les rues du Pont et de Saint- Espérance qui lui font suite, avec des difficultés insurmontables qui résultent :

1° de la direction du Pont Roby faisant angle droit sur la rue qui lui fait suite

2° de son trop peu de largeur

3° de la pente du chemin devant la maison Fronty et les maisons Dauphin, Conçais et Divermeresse qu'il y a lieu et qu'il est urgent de chercher une autre direction... »

« Considérant que la configuration du sol ne laisse aucun autre accès facile du côté du Pont Roby et qu'il y a lieu de reprendre un projet étudié par Mr Adenis, ancien agent voyeur en chef, qui consiste à jeter un petit pont sur le ruisseau du Gourbillon au point dit de la Terrade, en amont de six cent mètres du bourg de Saint-Quentin, à passer sous le village de Villereau, commune de Croze pour aboutir à la route départementale n°1, au point dit la Côte de la Jasse, dans la ville de Felletin...".

Le conseil est d'avis à l'unanimité de se pourvoir devant l'administration supérieure pour demander la rectification du chemin n°13, suivant le projet de Mr Adenis.

Mention également de la nécessité de la rectification de la route de Vallières.

8 août et 19 décembre 1880

Délibérations du conseil municipal prenant l'engagement de contribuer pour une somme de 855 francs aux acquisitions de terrains nécessaires pour l'établissement d'une avenue de la Gare

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques

(suite 12)

- 2 janvier 1882 Séance du conseil municipal  
Demande d'établissement de trottoirs à l'avenue de la Gare.  
Il est mentionné « que les travaux de construction de l'avenue qui doit desservir la gare se poursuivent activement..... que cette avenue présente une largeur de 12 mètres et qu'il est facile d'y établir des trottoirs sans nuire à la chaussée.. ».
- 19 février 1882 Séance du conseil municipal relative au raccordement de l'ancienne route n°1 avec la nouvelle avenue.  
« .....l'ancienne route départementale n°1 a été coupée en deux tronçons, près la gare, par l'établissement du chemin de fer et qu'il en résulte que le tronçon partant de la maison Barjon et qui aboutit à la gare, à son point de jonction avec la nouvelle avenue, coupée et présente une élévation de quatre mètres au-dessus de cette avenue ; cet état de chose empêche non seulement toute communication , mais encore constitue un véritable danger pour les personnes qui fréquentent cet ancien chemin.... ».
- [S.D], vers 1882 Plan de l'avenue de la gare  
Avec indication des parcelles séquestrées, des parcelles appartenant à la commune et parcelles appartenant à la mense occupée par le collègue  
*A.C. Felletin 4B5 (chemin de fer)*
- 12 mars 1884 Procès verbal  
Examen des travaux exécutés par le service des chemins de fer de l'Etat pour le rétablissement des communications interceptées par la ligne d'Aubusson à Felletin : la rue de la Pisseloche a été détournée, un chemin a été fait latéralement à la cour de marchandise sans être empierré, l'avenue de la station a été construite.  
*A.C. Felletin 4B5 (chemin de fer)*
- 12 mars 1884 Procès verbal concernant les travaux remis à la commune de Felletin par la Compagnie d'Orléans (entrepreneur monsieur Bœuf). les travaux ont aussi portés sur l'édification d'un mur entre un terrain privé et le chemin donnant accès au pont du chemin de fer (mur édifié au moment où a été construit le pont de la ligne de Felletin à Ussel).
- 22 avril 1884 L'avenue de la station de Felletin est classée comme chemin de grande communication n°7 de Felletin à Ussel  
*A.C. Felletin 4B5 (Chemin de Fer)*

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 13)

- 29 mai 1884 Séance du conseil municipal approuvant la vente intervenue entre le maire et le sieur Gabriel Leclerc pour une parcelle de terrain pour l'élargissement du chemin n°13 .  
Cession « d'une parcelle de 8 mètres 12 centimètres devant servir à l'élargissement du chemin de grande communication n°13, par suite de l'alignement qui a été donné par arrêté de Mr le Préfet en date du 9 mai courant , au dit sieur Leclerc, pour reconstruction de la maison dont il est propriétaire à Felletin, rue Sainte- Espérance .. »
- 27 juillet 1885 Séance extraordinaire du conseil municipal concernant un projet de changement de direction du chemin de grande communication n°13 dans la traverse de la rue Sainte- Espérance non retenu.  
« .....attendu qu'il résulte du procès-verbal d'enquête, que tous les habitants du quartier de Sainte- Espérance, l'un des plus importants de la ville, s'opposent énergiquement à un projet qui leur porterait un préjudice considérable en ruinant leur commerce et en retirant une grande partie de la valeur de leurs immeubles, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de changer la direction actuelle du chemin n°13, dans la traverse de la ville, mais insiste fortement pour que de sérieuses modifications soient apportées dans cette partie de chemin afin de la rendre plus accessible aux voiture en pleine charge.... »
- 13 février 1887 Séance du conseil municipal concernant un litige entre la commune et deux riverains de l'avenue de la Gare.  
« Le sieur Labesse a été autorisé à construire un mur de soutènement pour son jardin longeant l'avenue de la Gare ; les terrains à occuper pour cette construction comprennent 88 centiares, faisant partie du talus et appartenant à la commune de Felletin.  
D'autre part le sieur Maillon a construit un bâtiment adjacent à celui construit déjà sur le terrain acheté par lui au sieur Léomy et a empiété pour la construction de ce nouveau bâtiment de 17 mètres sur les terrains dépendant autrefois de l'ancienne route et appartenant aussi à la commune ».
- 13 février 1887 (suite) Mention au cours de cette même séance « que le sieur Bourderionnet a demandé à l'administration préfectorale, l'alignement qu'il devra suivre pour la reconstruction de sa maison, située sur la traverse du chemin de grande communication n° et que, d'après cet alignement donné par les agents- voyer des ponts et chaussées, il doit occuper une parcelle de 9m 50 superficiels de terrain, composant actuellement une partie du trottoir établi devant sa maison, située sur la traversée du chemin de grande communication n°3 ; et que d'après l'alignement qui lui a été donné par les agents des ponts et chaussées, il doit occuper une parcelle de 9m 50 superficiels de terrain, composant actuellement une partie du trottoir établi devant sa maison. ».

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 14)

- 12 février 1888 Séance du conseil municipal relative au paiement de la subvention de 8500 francs pour l'avenue de la Gare.  
Il est précisé que « le conseil municipal de Felletin en participant pour une somme considérable dans les frais d'établissement de l'avenue de la Gare exprimait le désir formel qu'on construise une avenue avec toutes ses dépendances, plantations, trottoirs, caniveau, et non un chemin de grande communication comme celui qui est établi et qui est classé comme prolongement du chemin n°7 ».
- 17 mai 1889 Séance du conseil municipal relative à la reconstruction d'une maison rue Détournée et à l'acquisition d'une partie de la rue des Fours (actuelle impasse Saint-Roch).  
Monsieur le maire informe le conseil « qu'il a été appelé à donner au sieur Paufique Blaise, un alignement pour la reconstruction de sa maison située rue Détournée et invite l'assemblée à faire l'indemnité due par ce propriétaire pour le terrain en avancement à prendre conformément au plan d'alignement de la ville ».
- Décembre 1889 L'Etat par l'intermédiaire de l'administration des domaines vend des terrains joignant l'avenue de la Gare, le chemin de fer compagnie d'Orléans et l'ancienne route départementale.  
*A.C. Felletin 4B5 (Chemin de Fer)*
- 18 mai 1890 Séance du conseil municipal concernant la réduction de la largeur des trottoirs de l'avenue de la Gare et la cession de terrain à Mr Porte.  
Le conseil « se faisant l'interprète des habitants de la ville de Felletin et des personnes compétentes est d'avis à l'unanimité des membres qu'il y a lieu de demander la rectification de l'alignement donné au sieur Maillot ; en effet, il n'est pas admissible qu'une avenue de 14 mètres pour l'acquisition de laquelle la commune de Felletin s'est imposée un sacrifice de 8550 francs, soit réduite à 7 mètres de largeur dans le but d'attribuer aux propriétaires riverains, qui eux-mêmes n'en sont pas partisans, des trottoirs de 3m 50 qui nuiront entièrement à la circulation des voitures, cars selon toute probabilité, les voituriers en s'arrêtant devant les débits de vin, notamment chez le sieur Maillot, finiront en laissant séjourner leur voitures par obstruer complètement le passage ».  
Il est mentionné que « le sieur Porte qui a fait une construction à l'angle de l'avenue de la Gare et du chemin latéral a pris pour cette construction 1 are et 4 centiares de terrain dans le talus appartenant à la ville et qu'il y a lieu de fixer l'indemnité due par le sieur Porte pour le prix de ce terrain ».

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 15)

- 25 mars 1895 Séance extraordinaire relative à la rectification du chemin n°13.  
Le conseil, « après examen approfondi de cette question, considère qu'une rectification du chemin n°13, partant du Pont-Roby et allant aboutir directement à la Gare, serait une construction des plus coûteuse et vue la position financière entièrement obérée de la commune de Felletin, elle ne pourrait participer aux grandes dépenses occasionnées par les indemnités de passage , d'autre part l'exécution de ce projet , en évitant complètement la ville serait préjudiciable au commerce local »
- 26 mai 1896 Séance du conseil municipal concernant une vente d'une parcelle de terrain au sieur Broussard et une demande d'indemnité au sieur Dary.  
Le maire communique « le rapport des agents- voyers en date du 17 avril 1896 par lequel il a été fixé l'alignement que devra observer Mr Broussard Léonard de La Borne, propriétaire à Felletin, à l'égard de la construction qu'il a l'intention d'élever sur le chemin vicinal de grande communication n°31, de Tulle à La Châtre et par lequel la commune doit lu\_ céder une parcelle de terrain de 12 mètres carrés formant talus... »  
Le maire « présente une demande d'indemnité de Monsieur Dary, entrepreneur de peintures, concernant une rectification d'alignement pour l'élargissement du chemin n°12 du Pont-Roby à la ligne de grande communication n°31, provenant de la parcelle n°762, section D du plan cadastral.
- 18 Novembre 1896 Un particulier souhaite obtenir une délimitation d'une parcelle appelée le « Dortial », n°664.S.D acquise le 27 décembre 1889 (cf. Doc. 1)  
*A.C. Felletin 4B5 (Chemin de Fer)*
- 1897 Rapport de l'agent voyer concernant une pétition du Sieur Porte François, propriétaire d'une parcelle de terrain dite « le Dortial » (section D parcelle 664)
- 2 juillet 1897 Projet d'aliénation d'une parcelle de talus du chemin de grande communication n°31, dans la traverse de Felletin (quartier de la chapelle Sainte- Espérance)
- 12 février 1899 Délibération municipale  
La municipalité lors de l'enquête parcellaire pour la ligne de Felletin à Ussel demande qu'une largeur de 6 mètre soit laissé au chemin du pont Roby sous l'arche rive droite du grand pont à construire sur la Creuse au point 0km 77 en vue d'un élargissement probable du dit chemin  
*A.C. Felletin 4B5 (dossier chemin de Fer)*

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 16)

- 13 juin 1899 Séance du conseil municipal relative à la rectification du chemin n°13.  
« considérant que la situation budgétaire de la commune de Felletin ne lui permet pas de participer à la dépense qui lui incomberait, attendu que les ressources sont déjà insuffisantes pour subvenir à l'entretien des chemins qui sont à sa charge, notamment pour l'un d'eux qui a son point de départ du pont Roby, passe devant l'usine Combaudon pour aboutir à la route n°31 de Tulle à la Châtre  
Cette voie de 300 mètres environ est le passage le plus fréquenté surtout par les voitures chargées venant et allant à Felletin, cette circulation presque continuelle qu'il est facile de contrôler, démontre d'une manière irréfutable la viabilité possible de ce parcours et appelle l'attention de l'administration pour étudier et préparer un tracé d'amélioration dont la dépense serait peu importante.  
En effet le pont Roby étant élargi par la suppression des banquettes remplacées par un trottoir bordé de grille, le chemin rendu plus accessible et plus viable donnerait satisfaction sinon à tous les intérêts du moins au plus grand nombre ».
- 23 juin 1899 Lettre du sous préfet au maire  
La demande de la commune n'a pas été admise à l'enquête parcellaire.  
*A.C. Felletin 4B5 (dossier chemin de Fer)*
- 11 février 1900 Séance du conseil municipal mentionnant une pétition des habitants de la Pisseloché et de la Maison Rouge.  
Cette pétition expose « que par suite de la construction du chemin de fer de Felletin à Ussel, il est établi sur le chemin vicinal n°10, une pente d'une inclinaison telle que la viabilité sera des plus difficiles et du pont, éloigné de 40 à 45 m du point de raccordement à la rue Pisseloché, la chaussée en construction présente dans cette courte distance une courbe et deux contre-pentes qui rendent difficile et dangereuse ; l'accès du pont dans l'axe est le sommet le plus élevé.. »  
Le maire précise « considérant que les travaux exécutés ne sont pas conformes..... il est facile de remédier à peu de frais, par un prolongement de la pente du côté de la Maison Rouge et par une surcharge de quelques mètres cubes de matériaux entre les deux contre-pentes de la chaussée du pont, à la jonction de la rue Pisseloché et qu'à ce point il importe de demander que pour cause de sécurité publique le fossé latéral soit recouvert. ».
-

## PIECE ANNEXE II

### Renseignements chronologiques (suite 17)

- 7 janvier 1901 Séance du conseil municipal approuvant la vente d'une parcelle de terrain par le sieur Georges Maillat à la commune.  
Il est mentionné « que Mr Georges Etienne Maillat, peintre en bâtiment, demeurant à Felletin a fait démolir pour la réédifier, une maison située à Felletin, sur le chemin de grande communication n°35, de Courcelles à Saint-Avit, appartenant autrefois à Mme Joséphine Dufour, veuve Montalescot, épicière à Felletin.....Un arrêté en date du 1<sup>er</sup> août dernier a fixé l'alignement sur lequel la nouvelle construction doit être établi.....il est résulté de cet arrêté que Mr Maillat devait céder à la ville de Felletin, pour l'élargissement de la voie, une parcelle de 34 mètres 60 décimètres carrés.. »
- 20 août 1901 Plan géométrique d'une parcelle de terrain à céder à Mr Lhéritier Auguste par mesure d'alignement par la commune de Felletin (cf. Doc. 3)
- 24 mars 1904 Lettre envoyée au maire par Alexandre Parnet responsable d'une fabrique de ferblanterie, plomberie.  
Il désire acquérir une zone de terrain longeant le chemin vicinal, face à la gare « de la petite vitesse »
- 1<sup>er</sup> mars 1905 Chemins de fer de Felletin à Ussel section de Felletin à Clairavaux  
Procès verbal de recollement, de réception et remise des ouvrages à la commune et divers propriétaires (Chemins publics et latéraux). L'examen et la vérification ont donné lieu à des observations.  
*A.C. Felletin, 4 B5 (dossier chemins vicinaux)*
- 8 octobre 1942 Remise à la commune de Felletin d'une parcelle de terrain par la SNCF en vue de l'aménagement d'une rue allant de la gare au chemin de grande communication n°31 (décision du secrétaire d'Etat aux communications).  
(cf. Doc.4)  
*A.C. Felletin 4B5*



PIECE ANNEXE III (suite)

Dénomination des rues de la ville de Felletin, faite par la commission composée de MM. Roy-Pierrefitte, Maire Président, Tibord Duchalard, Gipoulon adjoint et Léonard.

Le 22 juin 1837.

Des Maisons de la Chapelle de la Madeleine et de la Madeleine	quartier de Beaumont
De la Maison George Peustour du Champ de Dieu.	quartier du Champ de Dieu
Des Maisons Girou et Létard allant à celle de M. Durand queyrol	Rue Cul de sac
Des Maisons Lémoulinas et Létard allant à l'Hospice	impasse de l'Hospice
Des Maisons Bourderionnet et Petit Jean jusqu'au jardin et Grange de François Durand (anciennement Maison Léprieux)	Rue de l'Hospice
Des Maisons Petit Jean et Lucante gotté jusques à celle de Renon dite le Tour et Chassaigne.	Place de la Fontanelle
De la Maison de M. Delaporte au quai jusques à celle Gallandoy	Rue Des fossés
Des Maisons Durand Jallandrouze et celle de Bardy jusques et compris celles de M. Ramade et Chevalier	Rue St. Loperance
Des Maisons Jourdain et L'assagne jusques à celle de M. Bonnardet	Rue du bord St. Loperance
De la Maison Rochefort jusques et compris le Moulin de vergne	quartier Des bivières
Des Maisons Curand Jallandrouze et Morand ainsi jusques à la Pomme non compris	Rue de Fontelonbio
Des Maisons Malpeyrd et Petit jusques à la Grange de M. vergne et Maison Broude	Rue cinquante.
Des Maisons L'heurmy et Michellon jusques et compris celle Boyer	quartier Des Mayades.

Des. 1 Evolution de la voirie avant l'an mil jusqu'à nos jours.

L'évolution de la voirie à Felletin est intimement liée à celle de la ville même, l'une générant l'autre et inversement.

- Avant l'an 1000, à Beaumont, lieu probable d'un ancien domaine agricole, peut-être carolingien, passait un ensemble de chemins, vestiges d'un parcellaire radio-concentrique ; il existait également, à cette époque, plus en bas, sur un replat, le chemin de Clermont à Limoges, voie importante de passage, depuis l'est (en traversant le secteur de Chanteloube) vers l'ouest (en passant par le secteur de la Pisseloché, et en franchissant la Creuse, par un gué au niveau du Pont des Malades).
- L'implantation, entre 1000 et 1125, d'un premier château, à l'ouest de Beaumont, génère la création d'un nouveau chemin, descendant de ce lieu fortifié, vers la vallée de la Creuse, en passant entre le prieuré du Moutier nouvellement établi, et ses dépendances agricoles.
- Aux 12e et 13e siècles, la formation de l'agglomération, au nord du prieuré, contribue au tracé de nouveaux chemins, dont l'un mène aux moulins à farine situés sur la Creuse, en aval de l'emplacement du futur pont Roby.
- La construction de l'enceinte de Felletin, entre le 13e et le 15e siècle, modifie les anciens chemins autour de l'agglomération et en crée de nouveaux qui aboutissent à trois des quatre portes de ville donnant accès aux faubourgs (on notera, par contre, que la porte du Château n'aboutit pas à un chemin précis).
- Du 15e au 18e siècle, les renseignements concernant la voirie sont très succincts, mise à part la connaissance du changement de tracé de la rue Torte, (devenue la rue Détournée actuelle) et l'établissement d'une sorte d'avenue arborée, appelée "la Promenade", à l'emplacement des anciens remparts, à l'ouest. Il semble aussi que la rue de Beaumont fut ouverte au cours du 18e siècle (elle existait en 1817).
- Le 19e siècle, par contre, apporte son lot de modifications ; entre 1817 et 1841, la rue du Pré du Prieur (actuelle rue Préville), est percée et des voies d'accès nouvelles sont créées doublant, en quelque sorte, les anciens routes (la route de Tulle, remplaçant l'accès sud de la ville, par la rue du Pont-Roby ; la route de Crocq, remplaçant l'accès est, par la rue de Chanteloube). De plus, le souci d'une meilleure liaison Felletin-Aubusson, (itinéraire passant initialement par la Pisseloché), va déterminer une succession trois tracés successifs (perçement de la rue du 19 mars 1962 actuelle, puis de l'ancienne route d'Aubusson, l'une et l'autre rejoignant le pont des Malades, puis de la route d'Aubusson actuelle, passant par Moutier-Rozeille).
- Enfin, au 20e siècle seront créés l'avenue Joffre, permettant un contournement rapide de la ville pour accéder à la route de Crocq, puis plus tard, le boulevard périphérique, assurant le contournement par l'ouest de la ville en suivant la rive gauche de la Creuse.



<p>Avant l'an mil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>chemin</li> <li>vestige</li> </ul> <p>Entre 1000 et 1125</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>chemin</li> <li>chemin supposé</li> <li>Entre 12ème et 13ème siècle</li> <li>Entre le 13ème et 15ème siècle</li> </ul>	<p>Entre le 17ème et le 18ème siècle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fin 18ème, début 19ème siècle</li> <li>Entre 1817 et 1841</li> <li>2ème moitié 19e siècle</li> <li>1er moitié 20ème siècle</li> <li>2ème moitié 20e siècle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voies percées à la 2ème moitié du 19e siècle</li> <li>Tronçon de voie disparu (Perçement de la voie ferrée)</li> <li>Fortification</li> <li>limite</li> <li>limite présumée</li> </ul>
---	---	---

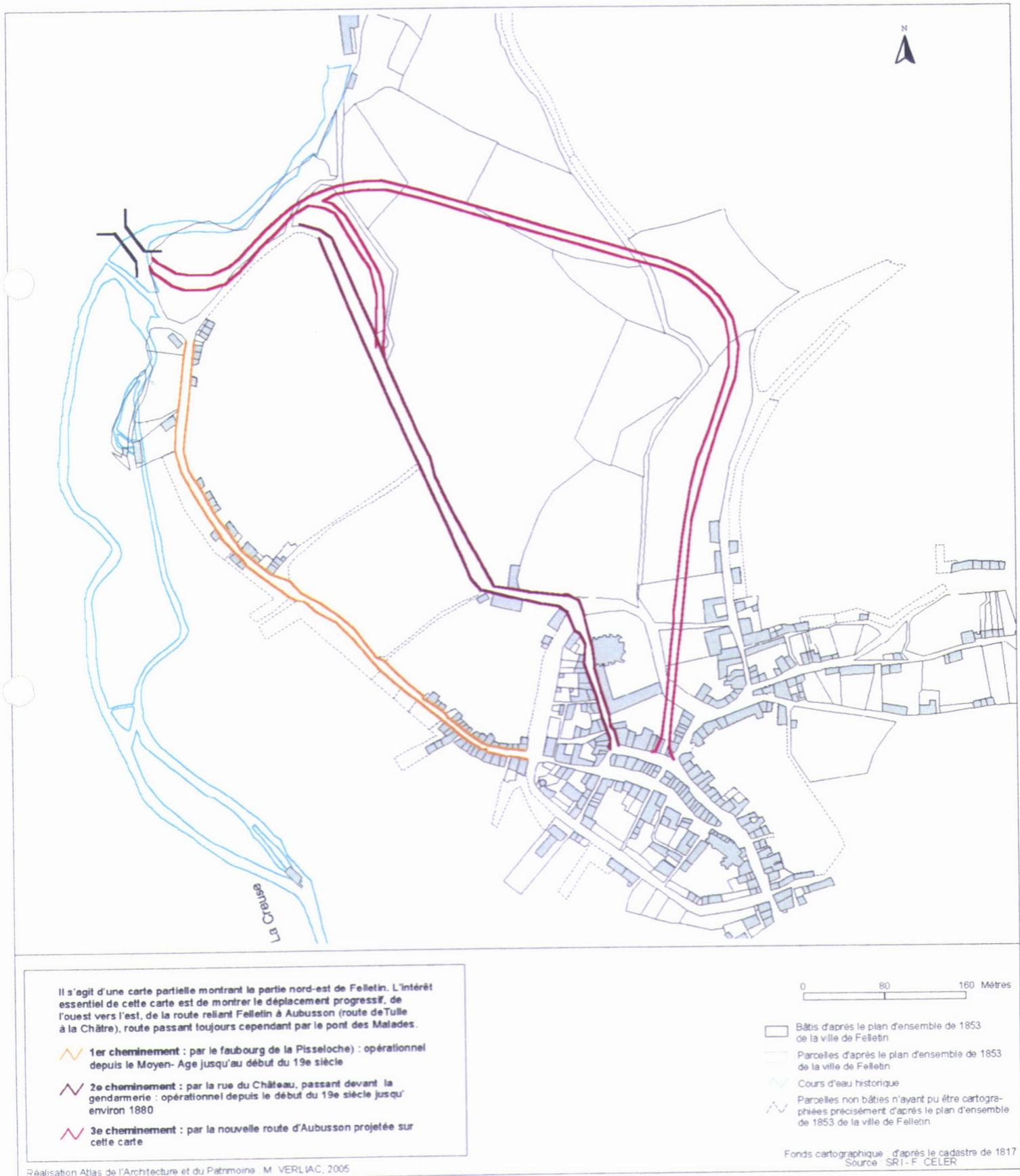
0 100 200 Mètres

Parcelle et bâti actuels

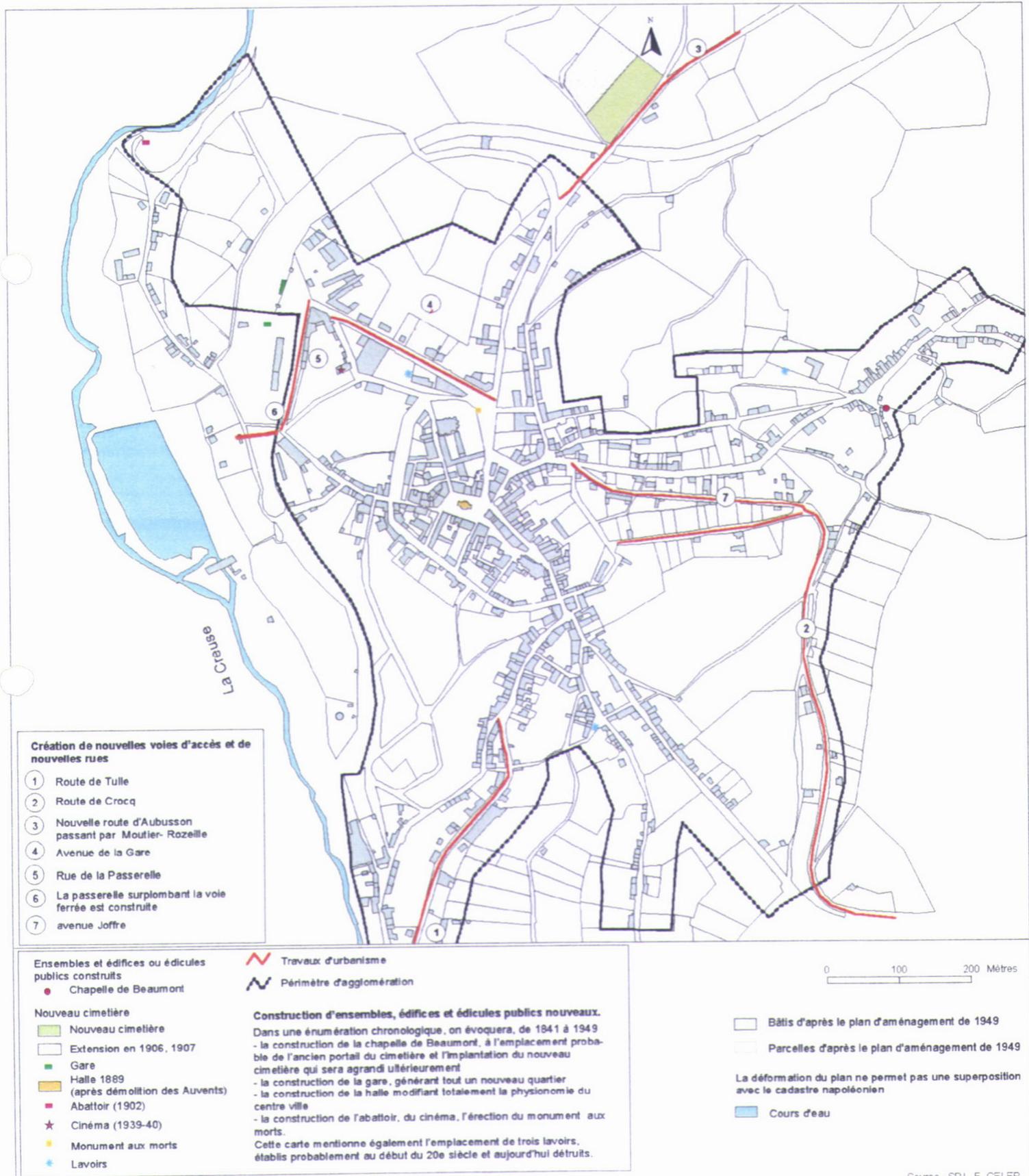
Document établi sur le fond cadastral (version initiale) de la DDE Creuse

Réalisation Atlas du patrimoine: M. VERLIAC, 2005

## Des. 2 Déplacement chronologique de la route de Felletin à Aubusson.

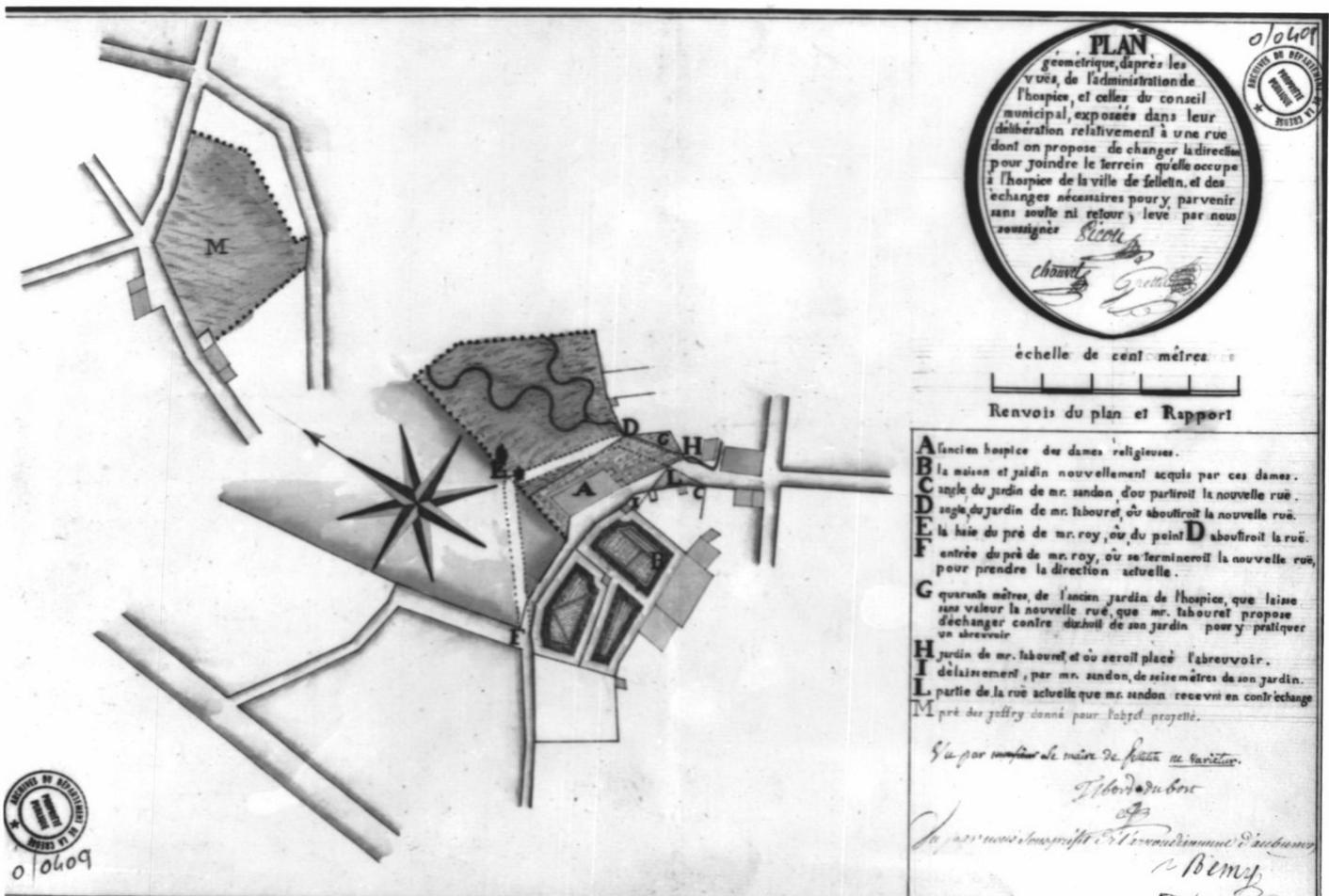


Des. 3 Carte datée de 1949 et montrant le percement de nouvelles voies d'accès et de nouvelles rues.



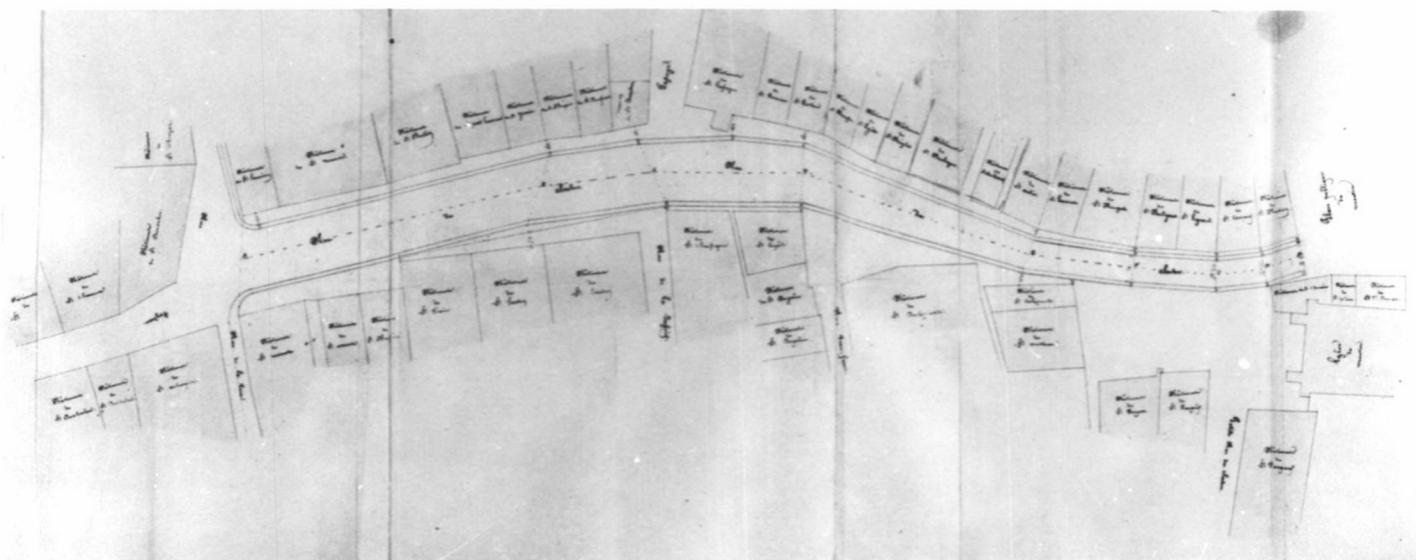
- Doc. 1 Plan géométrique de l'ancien hospice des dames religieuses et de ses abords et relatif à une proposition de modification de voirie.  
Sur ce plan apparaît une proposition de changement de tracé de rue pour résoudre un problème de commodité ; le tracé proposé est celui de l'actuelle rue Reby Lagrange.  
Dessin à l'encre de chine et aquarellé, (s.d. vers 1809) Picon;Chauvet;Grellet  
AD, Creuse . série O 409

Repro. Inv. P. Rivière 00230388X  
00230399XA



- Doc. 2 Plan de la rue du Clocher concernant la construction de caniveaux et de chaussée pavée et de chaussée d'empierrement ; daté du 9 novembre 1845 et signé S Sabarly.  
Vue d'ensemble.

Phot. Inv. P. Rivière 06230022X



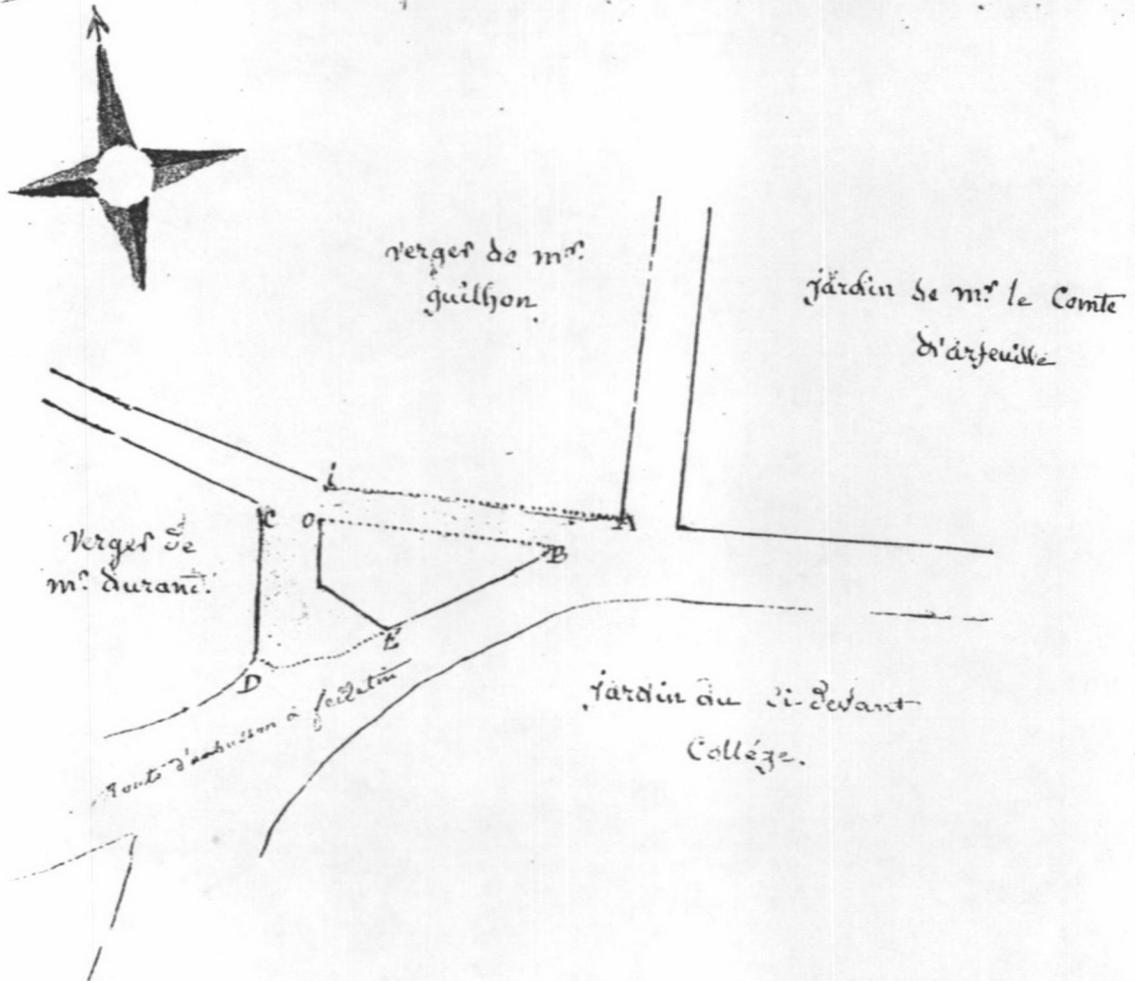
Doc. 3 Plan de la rue du Clocher concernant la construction de caniveaux, de chaussée pavée et de chaussée d'empierrement ; daté du 9 novembre 1845 et signé S Sabarly.  
Vue de la partie sud.  
Plan à l'encre de chine, 1845 Sabarly S. (géomètre)  
AD, Creuse

Phot. Inv. P. Rivière 06230024X





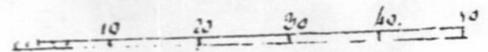
Doc.5 Plan concernant un échange de terrain et montrant une portion de voirie située au niveau du carrefour actuel de la place Charles de Gaulle et la route d'Aubusson et de l'Avenue de la Gare.  
Plan non daté (avant 1850) - A.C. Felletin



plan de l'échange proposé  
par m. guilhon Docteur  
Médecin au Conseil municipal  
de la ville de Felletin

avis: Chemin offert:  
C'est ancien chemin  
et terrain vague demandé  
en échange.

échelle de 50 mètres



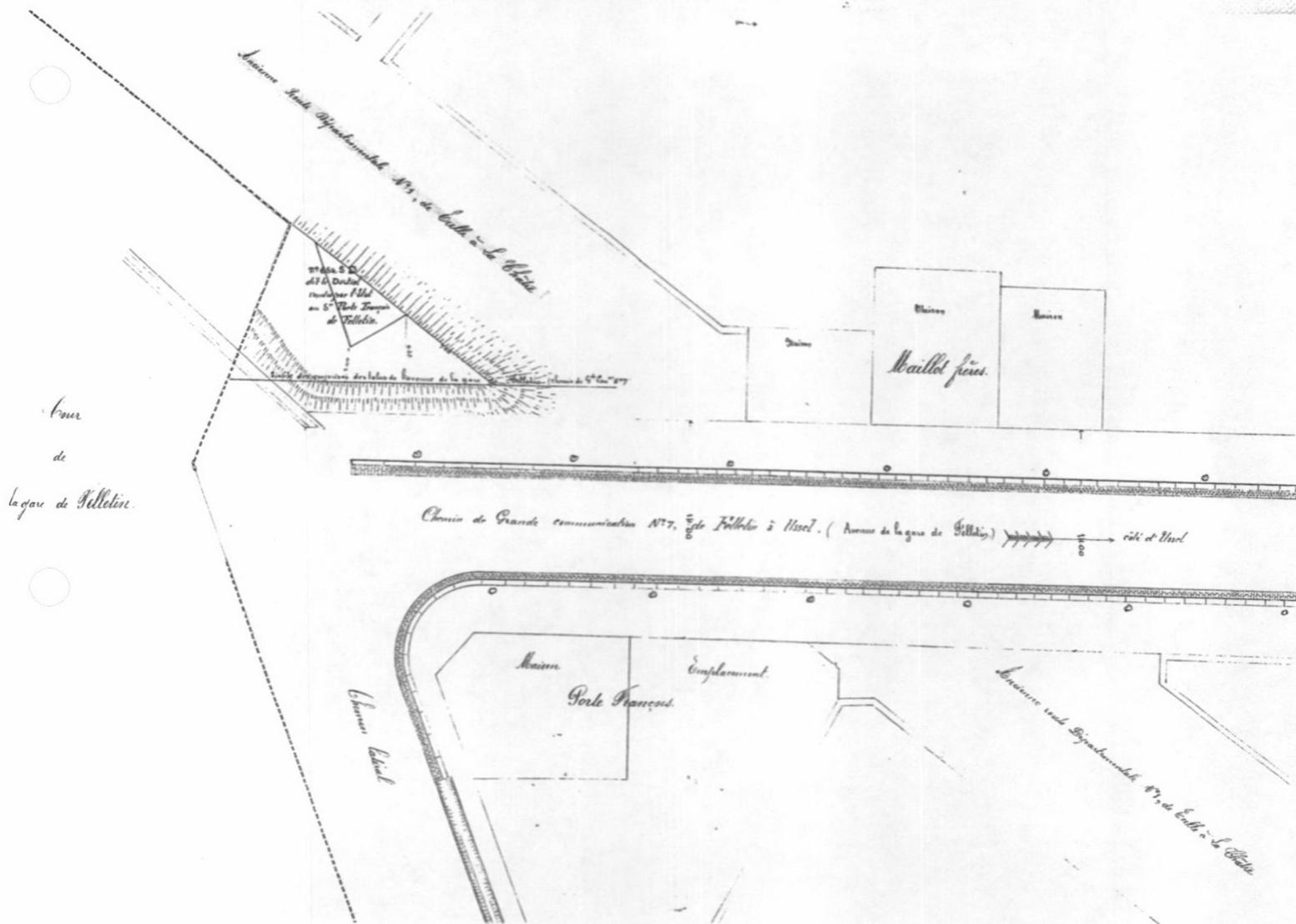
Doc. 6

Plan de l'avenue de la Gare.

Sur ce plan est visible une portion de l'ancienne route départementale n°1 de Tulle à la Châtre.

Daté 2 mars 1897.

A.C.Felletin 4 B5



Doc. 7 Plan du "dortial", parcelle acquise par un particulier, située près de la gare et appartenant à l'ancienne route départementale n°1 de Tulle à la Châtre.  
18 novembre 1896  
A.C.Felletin

# Section D

du Vivier

le Dortial

Parcelle acquise  
par M<sup>r</sup> Porte  
A

du Chezeau

Avenue de la Station de 12<sup>m</sup>00 de largeur

Chemin lateral  
Emprises du Chemin de fer

(Busseau)

(K 422+986)

49<sup>m</sup>00  
(K 423)

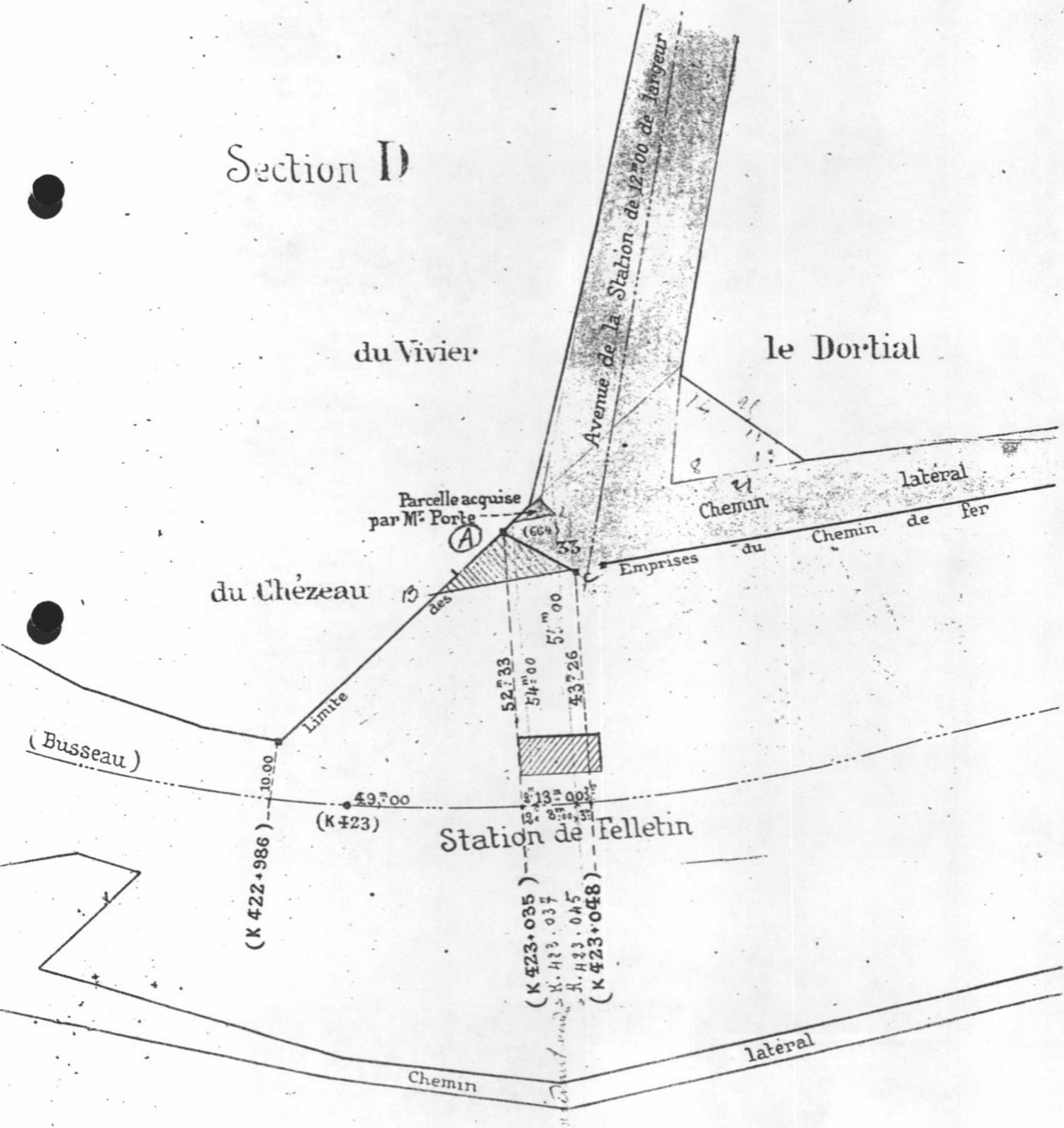
Station de Felletin

(K 423+035)  
K. 423.034  
K. 423.045  
(K 423+048)

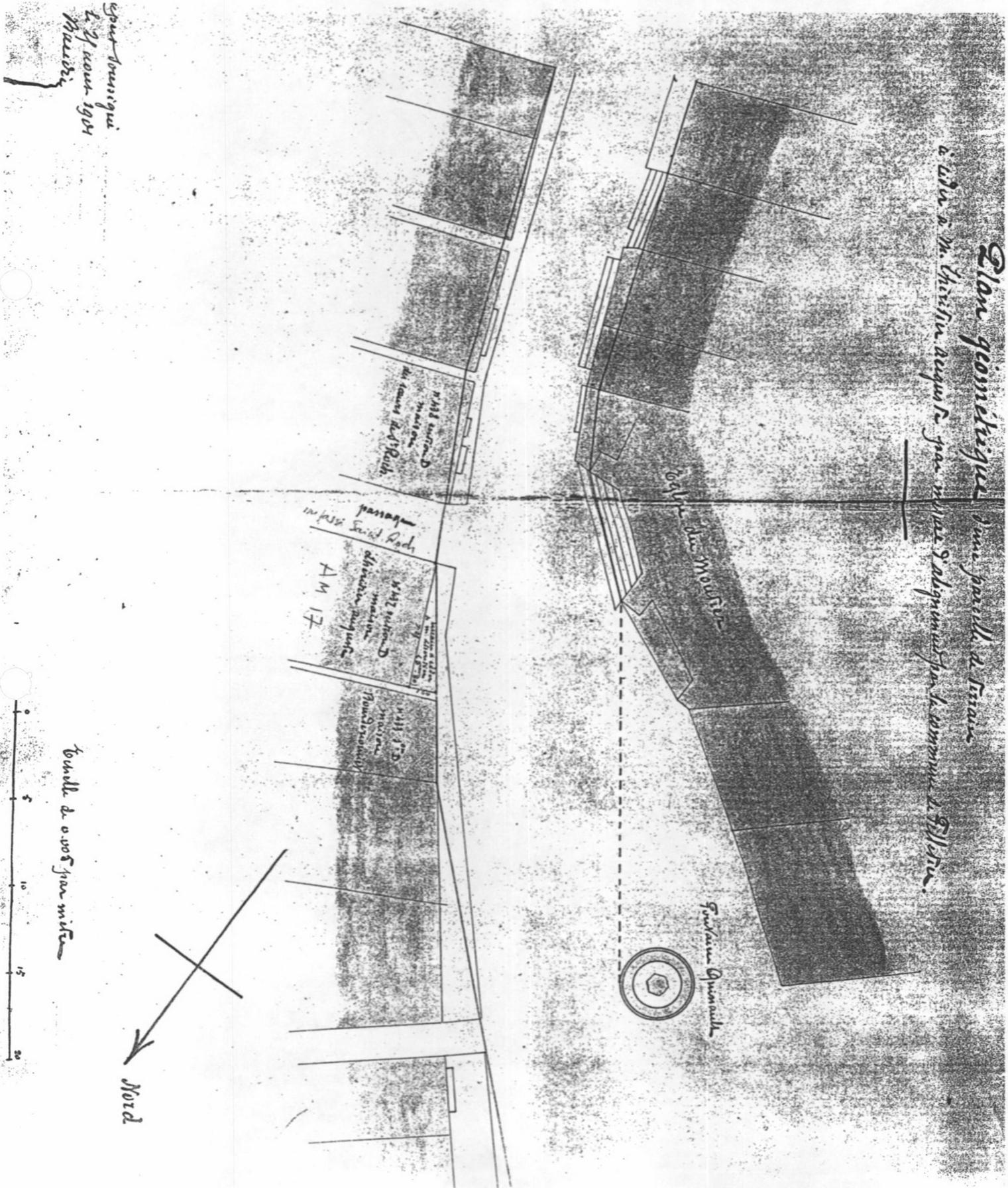
lateral

Chemin

Porte



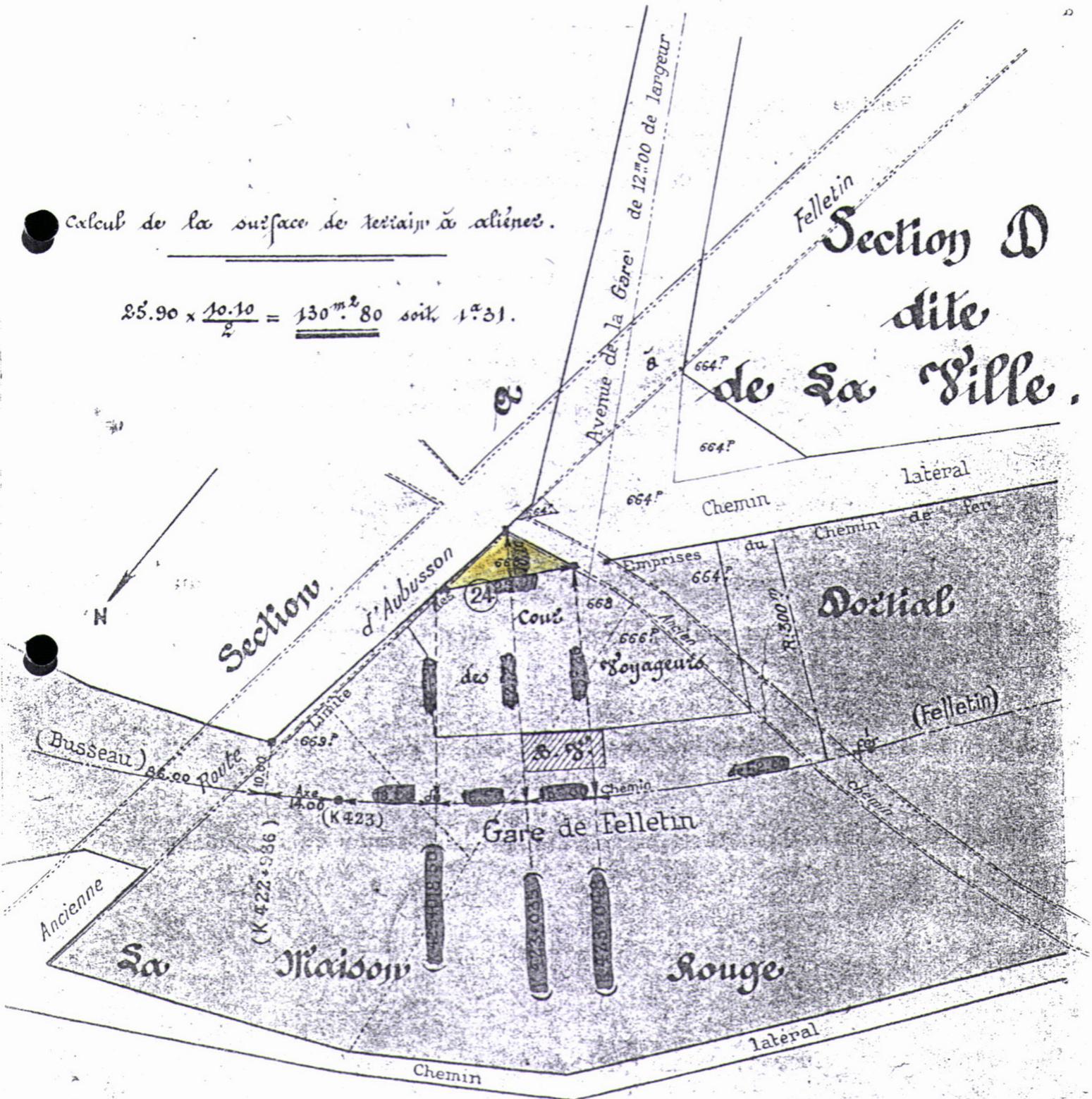
Doc. 8 Plan géométrique d'une parcelle à céder à M. Lhéritier Auguste par mesure  
d'alignement, daté 1901.  
A.C.Felletin



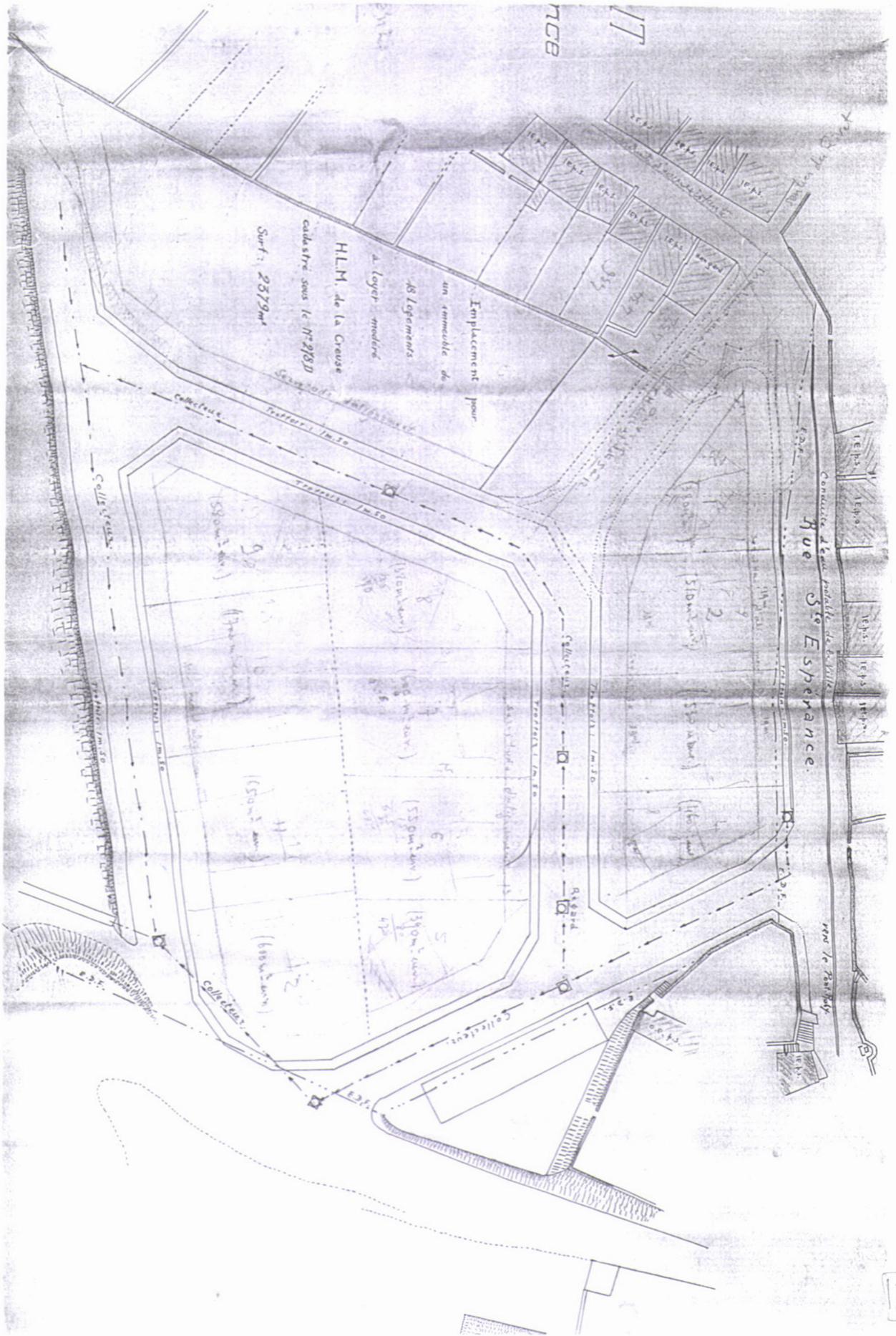
Doc. 9 Plan concernant le remise à la commune de Felletin d'une parcelle de terrain par la SNCF en vue d'une rue allant de la gare au chemin de grande communication n°31.  
Daté 8 octobre 1942  
A.C.Felletin

● Calcul de la surface de terrain à aliéner.

$$25.90 \times \frac{10.10}{2} = \underline{130^m.280} \text{ soit } 1^a31.$$



Doc. 10 Plan concernant la voirie du quartier situé à l'ouest de la rue Sainte Espérance et montrant les emplacements d'un immeuble à construire et une parcelle à lotir. Echelle : 0,002/m. sol. Vers 1950-1960 ?



Plan de la voirie  
Indice  
V.10